SNSPE - Système national de surveillance des plombémies de l'enfant

Responsable(s) :Verrier Agnès

Date de modification : 06/09/2017 | Version : 2 | ID : 7542

Général

Identification

Nom détaillé	Système national de surveillance des plombémies de l'enfant
Sigle ou acronyme	SNSPE
Numéro d'enregistrement (ID-RCB ou EUDRACT, CNIL, CPP, etc.)	Autorisation CNIL n°903398

Thématiques générales

Domaine médical	Biologie Pédiatrie
Pathologie, précisions	habitat
Déterminants de santé	Facteurs sociaux et psycho-sociaux Intoxication Mode de vie et comportements Pollution
Mots-clés	saturnisme, plombémie, habitat dégradé, déclaration obligatoire, système de surveillance, enfants, intoxication, dépistage, plomb

Responsable(s) scientifique(s)

Nom du responsable	Verrier
Prénom	Agnès
Adresse	12, rue du val d'Osne ? 94410 Saint Maurice
Téléphone	+ 33 (0)1 41 79 69 99
Email	agnes.verrier@santepubliquefrance.fr
Organisme	Santé publique France

Collaborations

Financements	
Financements	Publique
Précisions	Santé publique France
Gouvernance de la base de données	
Organisation(s) responsable(s) ou promoteur	Santé publique France
Statut de l'organisation	Secteur Public
Contact(s) supplémentaire(s)	
Caractéristiques	
Type de base de données	
Type de base de données	Registres de morbidité
Informations complémentaires concernant la constitution de l'échantillon	Système de surveillance conçu pour décrire le dépistage du saturnisme chez l'enfant (et non connaître l'imprégnation d'une population). Sont enregistrées les plombémies (primodépistage et suivi) dosées chez des enfants (moins de 18ans) prescrites suite à la recherche de facteurs de risque d'exposition (repérage individuel ou campagnes de dépistage), quel qu'en soit le résultat. Sont ajoutés les cas de saturnisme déclarés aux ARS/Ddass (plombémies égales ou supérieures à 50 µg/L) y compris ceux identifiés lors d'enquêtes d'imprégnation.
Objectif de la base de données	
Objectif principal	Surveillance : 1/ description des activités de dépistage du saturnisme chez l'enfant, 2/ recensement des cas de saturnisme et description de leurs caractéristiques 3/ description de la prise en charge médicale et environnementale des enfants intoxiqués par le plomb.
Critères d'inclusion	Enfants de moins de 18 ans ayant eu un dosage de plombémie.
Type de population	
Age	Nouveau-nés (naissance à 28j) Nourrissons (28j à 2 ans)

	Petite enfance (2 à 5 ans) Enfance (6 à 13 ans) Adolescence (13 à 18 ans)
Population concernée	Population générale
Pathologie	
Sexe	Masculin Féminin
Champ géographique	National
Détail du champ géographique	France
Collecte	
Dates	
Année du premier recueil	1992
Taille de la base de données	
Taille de la base de données (en nombre d'individus)	> ou égal à 20 000 individus
Détail du nombre d'individus	Plus de 95 000 enfants pour un total > 150 000 enregistrements.
Données	
Activité de la base	Collecte des données active
Type de données recueillies	Données cliniques Données déclaratives Données biologiques Données administratives
Données cliniques, précisions	Examen médical
Détail des données cliniques recueillies	présence de symptômes cliniques, anémie, carence martiale
Données déclaratives, précisions	Face à face
Détail des données déclaratives recueillies	questionnaire rempli par le médecin prescripteur (interrogatoire des parents) et le laboratoire
Données biologiques, précisions	Résultats de plombémie, (+/- hémoglobine)
Données administratives,	Données d'identification, commune de résidence

précisions

Existence d'une biothèque	Non
Paramètres de santé étudiés	Evénements de santé/morbidité Autres
Autres, précisions	Dépistage du saturnisme, déclaration obligatoire des cas
Modalités	
Mode de recueil des données	Pour toute demande de plombémie chez un individu mineur, le médecin prescripteur remplit une fiche de surveillance qui est adressée au laboratoire avec l'ordonnance. Celui-ci reporte la date et le mode de prélèvement et le résultat du dosage sur la fiche, en transmet une copie au centre antipoison et de toxicovigilance (CAPTV) interrégional et renvoie la fiche au médecin prescripteur. Les fiches sont saisies sur un support informatique dans chaque CAPTV puis, elles sont transmises informatiquement à l'InVS qui constitue une base de données nationale anonyme.Ce dispositif est complété par la notification des nouveaux cas de saturnisme (première plombémie supérieure 100 µg/L) par les ARS à l'InVS. Les doublons sont supprimés.Les données extraites du SNSPE sont des données individuelles anonymes concernant des individus âgés de moins de 18 ans, lors du prélèvement sanguin.
Nomenclatures employées	_
Procédures qualité utilisées	Traitement des doublons (2 sources de données pour les cas de saturnisme uniquement) : une partie détectée automatiquement par l'application informatique nationale et une autre partie à rechercher manuellement.Contrôle à la saisie au niveau des CAPTV et au niveau de l'application à l'InVS.Qualité des données très variable : exhaustivité variable en fonction des régions et au fur et à mesure des années (l'exhaustivité en termes de nombre de plombémies s'améliore). Certaines variables sont très peu renseignées (traitements médicamenteux et interventions environnementales mis en place entre les plombémies).
Suivi des participants	Oui
Détail du suivi	Des recommandations nationales prévoient un suivi de la plombémie en cas d'intoxication ou de

	facteurs de risque d'exposition. La même fiche de surveillance est complétée pour les plombémies successives avec pour le médecin la possibilité d'indiquer la prise en charge médicale effectuée et les interventions réalisées sur l'environnement pour arrêter l'exposition.
Appariement avec des sources administratives	Non

Valorisation et accès

Valorisation et accès

Lien vers le document	http://opac.invs.sante.fr/index.php?lvl
Lien vers le document	http://www.invs.sante.fr/fr../layout/set/print/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Environnement-et-sante/2010/Depistage-du-saturnisme-chez-l-enfant-en-France-de-2005-a-2007
Lien vers le document	http://opac.invs.sante.fr/index.php?lvl
Lien vers le document	http://opac.invs.sante.fr/index.php?lvl
Lien vers le document	http://opac.invs.sante.fr/index.php?lvl
Lien vers le document	http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Saturnisme-chez-l-enfant
Lien vers le document	https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12378.do

Accès

Charte d'accès aux données (convention de mise à disposition, format de données et délais de mise à disposition)	Accès aux résultats : Sur le site internet de Santé publique France: publications et tableaux de bord (données agrégées par année, par département et par commune si le nombre est suffisamment élevé). Accès aux données : Mise à disposition de données individuelles indirectement nominatives sous réserve d'une autorisation de la CNIL de l'organisme demandeur Demande à adresser à Santé publique France. Obligation de mentionner la source. dernière année de données disponibles: n-2
Accès aux données agrégées	Accès libre

Accès aux données individuelles	Accès pas encore planifié